

REGLES DE FONCTIONNEMENT SAISON 2018-2019



1 – LES ENTRAÎNEMENTS

- La présence des gymnastes est obligatoire à tous les entraînements. En cas d'absence, merci de prévenir un responsable.
- Il est demandé aux parents de ne pas rester pendant tous les entraînements pour favoriser l'écoute, l'autonomie et la progression des gymnastes.
- En cas d'indiscipline notoire et après avertissement aux parents, le bureau pourra, sur avis du moniteur prononcé le renvoi du perturbateur. Les gymnastes doivent avoir une attitude respectueuse envers les autres pratiquants et envers les entraîneurs qu'ils soient de l'Etoile de Montaud ou d'autres structures.
- La tenue d'entraînement pour les filles est le justaucorps et pour les garçons le léotard. Le port de bijou est interdit et il est conseillé de ne pas laisser d'objets de valeur dans les vestiaires.

2 – LES COMPETITIONS

- Les engagements aux compétitions représentent un investissement financier pour le club et un travail important pour l'entraîneur et les gymnastes.
- .-Dès qu'il sera établi, le calendrier des compétitions vous sera communiqué.
- une caution de 50 €** sera demandée et encaissée en cas d'absence non motivée médicalement à une compétition

3– TENUE POUR LES COMPETITIONS

- Pour les filles : achat obligatoire du justaucorps du club. (Entre 60 et 100€)
- Pour les garçons : achat obligatoire du léotard du club et du short (environ 80€)
- Ces tenues ne sont pas comprises dans la cotisation.**

4 – CERTIFICAT MEDICAL

Il est obligatoire et valable 3 ans. Pour les années intermédiaires un questionnaire médical doit être rempli.

6 – ASSURANCE

- L'assurance du club incluse dans le montant de la cotisation couvre chaque pratiquant pendant les activités internes au club mais non sur le trajet qu'il effectue de chez lui à la salle de gym. Elle entre en vigueur après le règlement de la cotisation.
- L'assurance rembourse le complément des frais médicaux et pharmaceutiques après règlements par la sécurité sociale

7-TRANSPORT DES GYMNASTES EN COMPETITION

Les déplacements sont assurés uniquement sous la responsabilité du conducteur du véhicule

8-RESEAUX SOCIAUX

Nous exigeons qu'aucun commentaire sur le club de l'Etoile de Montaud et les athlètes ne soit divulgué sur facebook ou autre réseau social. Nous rappelons que la loi interdit de diffuser une photo sans l'autorisation des personnes présentes. Chacun est tenu de respecter la vie privée de ces concitoyens. Un manquement à ces règles pourra entraîner une exclusion.

9- DOSSIER D INSCRIPTION

- pour le renouvellement de licence le dossier est à rapporter au 1^{er} entraînement
- pour les nouveaux inscrits il est à rapporter après la 1^{ère} séance d'essai

NOM :PRENOM :

J'ai lu et j'approuve le règlement intérieur de l'Etoile de Montaud

Signature gymnaste

Signature parents

MERCI DE GARDER LE REGLEMENT ET RENDRE LE COUPON AU BUREAU